news.belgium

12 juin 2017 -15:08

Les véhicules importés peuvent à présent aussi être immatriculés sur rendez-vous!

A partir du lundi 12 juin, les personnes qui ont importé un véhicule depuis l'étranger peuvent également, sur simple rendez-vous, les faire immatriculer auprès de la DIV Bruxelles. Immatriculer un véhicule importé demande plus de temps que l'immatriculation d'un véhicule acheté en Belgique. Pour diminuer les files d'attente au guichet de la DIV, il sera possible, dès le 12 juin, de prendre rendez-vous pour immatriculer un véhicule importé. Le nombre de membres du personnel de la DIV chargés de ce type de dossiers est élargi de 1 à 3 collaborateurs.

QUAND

Les rendez-vous peuvent être pris dans la matinée de 8h30 à 11h50. L'après-midi, les rendez-vous ont lieu entre 13h et 15h20. Des rendez-vous peuvent aussi être pris pour le jour même.

COMMENT

Tout qui veut un rendez-vous peut le faire via www.mobilit.belgium.be.

Οù

Bureau de la DIV de Bruxelles Rue du Progrès 56, 1210 Bruxelles

Le SPF Mobilité souhaite, par ces mesures, aider les citoyens à faire immatriculer leur véhicule le plus rapidement et le plus souplement possible.

Il n'est en effet pas obligatoire de se présenter personnellement à un guichet de la DIV pour faire immatriculer des véhicules importés. Toute personne qui le souhaite peut encore toujours introduire, via bpost auprès de la DIV, le formulaire rose de demande d'immatriculation qui peut -être obtenu chez l'assureur ou le garagiste.

L'année passée, 1.713.829 véhicules étaient immatriculés dans notre pays, dont 270.145 qui sont importés depuis l'étranger.

Plus d'infos: Sven Heyndrickx Porte-parole SPF Mobilité et Transports 0473/83.64.90



news.belgium

SPF Mobilité et Transports City Atrium Rue du Progrès 56 1210 Bruxelles Belgique +32 2 277 31 11 http://www.mobilit.belgium.be Charlotte Van den Branden de Reeth Porte-parole +32 474 41 37 47 presse@mobilit.fgov.be

